



Travaux avant le partage de la succession

Par **islomoya**, le **24/09/2010** à **11:29**

Bonjour,

Nous sommes 2 héritiers à s'être portés acquéreur d'une succession. Celle ci n'est pas réglée car je n'ai rien signé encore, pourtant l'autre héritier a fait des travaux, cassé de l'existant sans aucun aval de ma part.

Est ce qu'il a le droit de le faire ?

Quels recours puis je avoir ?

Merci de votre aide